

Budget principal des dépenses

Je tiens à insister sur l'importance que notre administration accorde à l'amélioration de la présentation des prévisions de dépenses au Parlement. Cette tâche, qui incombe au Contrôleur général, a pour but d'aider le plus possible les députés à assumer leur responsabilité démocratique fondamentale, qui consiste à s'assurer que les impôts des Canadiens sont dépensés dans le plus grand intérêt de tous les Canadiens. A mon avis, la présentation et le dépôt de la partie I, l'amélioration de la partie III et l'établissement du Guide du Budget des dépenses témoignent des efforts considérables que notre administration déploie pour faciliter l'exercice de ses responsabilités parlementaires. Nous visons à divulguer tous les renseignements et à encourager tous les députés à examiner minutieusement les plans de dépenses au nom de la population canadienne.

Permettez-moi maintenant de décrire certains aspects des renseignements contenus dans ces documents. Tout d'abord, Madame le président, je voudrais signaler que le plan de dépenses actualisé qui vise la période allant jusqu'à 1985-1986 et qui est exposé dans la partie I du Budget des dépenses prévoit les mêmes dépenses totales en 1982-1983 et pendant les années suivantes que celles prévues par mon collègue le ministre des Finances dans son budget du 12 novembre dernier. Autrement dit, le budget des dépenses concorde parfaitement avec les documents déposés par le ministre des Finances. Les chiffres du budget des dépenses sont fondés sur les mêmes hypothèses que celles sur lesquelles repose ce budget.

Deux rajustements doivent être faits au moment de rapprocher le Budget total et le plan global des dépenses qui s'élève lui à \$76.3 milliards de dollars dont il est question dans les documents du ministre des Finances, dans le budget.

En premier lieu, le Budget total doit être rajusté à la baisse pour tenir compte du remboursement des prêts d'années antérieures qui ne sont pas compensés par de nouveaux prêts. Selon les prévisions actuelles, ces remboursements sont de l'ordre de \$480 millions de dollars.

Deuxièmement, étant donné que selon la loi, les dépenses publiques ne peuvent dépasser les fonds autorisés par le Parlement et que dans les faits, les dépenses sont toujours inférieures aux crédits autorisés, il est nécessaire d'effectuer un rajustement tenant compte des fonds autorisés qui tombent en annulation. Les prévisions actuelles indiquent que des crédits de \$1.23 milliard de dollars seront annulés en 1982-1983.

[Français]

Je tiens à signaler aux députés que le plan de dépenses est conforme à notre intention de continuer à comprimer au maximum les dépenses des programmes approuvés du gouvernement. Bien qu'il reconnaisse la difficulté d'établir avec exactitude les prévisions des dépenses plus d'un an à l'avance, le dernier examen du Conseil du Trésor indique que les ministères devront exercer une planification minutieuse et une gestion ferme pour mener à bien les activités du gouvernement dans les limites des enveloppes. Mes collègues sont conscients de la nécessité de faire preuve de prudence et d'économie face aux difficultés et aux incertitudes que nous réservent les prochaines années.

Que l'on me permette maintenant, madame le Président, de faire quelques observations au sujet des résultats du programme prévoyant une réduction de 100 millions de dollars au titre des dépenses publiques générales, programme présenté

comme un poste dans le budget de novembre. Dans le cadre de l'examen qui a donné lieu au présent budget principal des dépenses, les responsables de chaque programme public devaient justifier les hausses de coûts survenues au cours de l'an dernier. Dans nombre de cas, les chiffres étaient calculés à partir de factures ou de contrats de biens et services. A notre avis cependant, les frais d'exploitation du gouvernement ne devraient pas être complètement indexés sur l'inflation. En conséquence, les hausses de coûts indiquées dans le présent budget des dépenses sont de beaucoup inférieures aux sommes qui, autrement, auraient été allouées aux ministères. Presque tous les programmes gouvernementaux ont été visés par le programme de réduction des frais généraux, de sorte que l'on puisse réaliser des économies dans des domaines comme le transport et les communications, de même qu'au chapitre de l'achat d'équipement et de fournitures. Il est possible que ces économies ne soient pas très importantes par rapport au plan global des dépenses du gouvernement. Cependant, elles le sont dans la perspective des frais généraux, et elles constituent une étape de plus dans la lutte pour l'efficacité et la compression des dépenses.

[Traduction]

La création de la Société canadienne des postes s'est grandement répercutée sur le niveau des ressources demandées dans le Budget principal des dépenses de 1982-83. Auparavant, le ministère des Postes demandait des crédits pour financer toutes ses dépenses de fonctionnement et de capital et utilisait une bien petite partie de ses gains pour payer ses dépenses. Plus de 1.7 milliard de dollars était réservé à ce ministère dans le Budget principal des dépenses de 1981-1982. Le ministère ayant été transformé en société de la Couronne et bénéficiant des recettes postales, le gouvernement n'est responsable que du déficit net d'exploitation des Postes et c'est pour cette raison qu'aucun crédit à cette fin n'apparaît dans le Budget principal des dépenses de 1982-1983. Toutefois, le plan dans le Budget principal des dépenses de 1982-1983 prévoit un déficit de 400 millions de dollars; on demandera au Parlement d'approuver un crédit à cette fin en présentant un budget supplémentaire en 1982-1983.

Aux fins des comparaisons entre années financières qui figurent à la partie I du Budget des dépenses, on a supposé que les Postes canadiennes avaient toujours été une société de la Couronne. La transformation du ministère des Postes en société de la Couronne a également eu des répercussions à d'autres niveaux. Ainsi, la Société canadienne des postes doit maintenant payer pour les services qui lui étaient auparavant offerts gratuitement par d'autres ministères et inversement, les ministères doivent désormais affecter une partie de leurs crédits au paiement des services que la nouvelle société leur donnera. L'exemple le plus frappant est donné par l'inclusion de 220 millions de dollars dans le Programme des arts et de la culture du ministère des Communications au titre des subventions postales pour le courrier à caractère culturel qui étaient auparavant calculées à même les dépenses d'exploitation du ministère des Postes.